



Restitution de dépôt de garantie

Par **bailmnq**, le **24/05/2012 à 13:10**

Bonjour,rrnJe suis propriétaire d'un appart meublé en martinique. Mes locataires ont quitté le département en laissant l'appart ouvert et les clés sur la porte le jour de l'état des lieux de sortie. Aucun état des lieux de sortie contradictoire n'a donc pu être signé. Ils ont laissé l'appart dans un état de saleté incroyable: pisse de chien sur les canapés, salle de bain extrêmement sale avec coulure de crasse au mur, poils de chien partout dans l'appart, accoudoirs en cuir du canapé arraché par animal, etc...rnDeux canapés ont été jetés en déchetterie, plusieurs meubles également.rnNous avons dut acheter aspirateur et nettoyeur vapeur car nous n'avons pas fait intervenir d'entreprise et avons nettoyé nous même.rnNous avons des photos prouvant l'état de crasse de l'appartement à notre arrivée.rnN'ayant pas remis la caution de 600€ au locataire, il m'envoie une mise en demeure de le payer dans les 5j et me menace de contacter son avocat.rnAyant des photos ainsi que des preuves de factures d'achat, suis je dans mon droit de lui garder sa caution?rnMerci d'avance de votre réponse.